



**Negotiable European Commercial Paper - NEU CP\***  
*(Titres négociables à court terme)*

**Programme non garanti**

<b>DOCUMENTATION FINANCIERE (DF)</b>	
<b>Nom du programme</b>	LNA SANTE, NEU CP
<b>Nom de l'émetteur</b>	LE NOBLE AGE
<b>Type de programme</b>	NEU CP
<b>Plafond du programme (en euro)</b>	EUR 120 000 000
<b>Garant</b>	Sans objet
<b>Notation du programme</b>	Non noté
<b>Arrangeur</b>	LE NOBLE AGE
<b>Agent(s) domiciliataire(s)</b>	CACEIS Corporate Trust
<b>Agent(s) placeur(s)</b>	BNP Paribas Crédit Agricole CIB Crédit Industriel et Commercial Natixis Société Générale LE NOBLE AGE
<b>Date de signature de la documentation financière</b>	30 juin 2017
<b>Mise à jour par avenant</b>	Sans objet

Documentation établie en application des articles L 213-1 A à L 213-4-1 du Code monétaire et financier

Un exemplaire du présent dossier est adressé à :

**BANQUE DE FRANCE**  
**Direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO)**  
**Direction de la mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM)**  
**21-1134 Service des Titres de Créances Négociables (STCN)**  
**39, rue Croix des Petits Champs**  
**75049 PARIS CEDEX 01**

La Banque de France invite le lecteur à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des informations relatives aux titres de créances négociables :

<https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/surveillance-et-developpement-des-financements-de-marche-marche-neu-cp-neu-mtn/le-marche-des-titres-negociables-court-et-moyen-terme-neu-cp-neu-mtn>

\* *Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier*

<b>1. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION</b>		
<b>Article D. 213-9, 1° et D. 213-11 du Code monétaire et financier et Article 6 de l'arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures</b>		
<b>1.1</b>	<b>Nom du programme</b>	LNA SANTE, NEU CP
<b>1.2</b>	<b>Type de programme</b>	NEU CP
<b>1.3</b>	<b>Dénomination sociale de l'Émetteur</b>	LE NOBLE AGE
<b>1.4</b>	<b>Type d'émetteur</b>	Entreprise non financière
<b>1.5</b>	<b>Objet du programme</b>	Financement des besoins généraux à court terme de l'émetteur et de ses filiales
<b>1.6</b>	<b>Plafond du programme (en Euro)</b>	EUR 120 000 000
<b>1.7</b>	<b>Forme des titres</b>	Les NEU CP sont des titres de créances négociables dématérialisés, émis au porteur et sont inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation française en vigueur.
<b>1.8</b>	<b>Rémunération</b>	<p>La rémunération est libre, c'est à dire qu'elle pourra être à taux fixe, à taux variable ou révisable, ou structurée.</p> <p>Cependant, l'Émetteur s'engage à informer à l'émission d'un NEU CP la Banque de France lorsque la rémunération est liée à un indice ou varie en application d'une clause d'indexation qui ne porte pas sur un taux usuel du marché interbancaire, monétaire ou obligataire.</p> <p>Le Programme permet également l'émission de NEU CP dont la rémunération peut être fonction d'une formule d'indexation ne garantissant pas le remboursement du capital à leur échéance. La confirmation de l'émetteur relative à une telle émission mentionnera explicitement la formule de remboursement et la fraction du capital garanti.</p> <p>Dans le cas d'une émission comportant une option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat, les conditions de rémunération du NEU CP seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion de l'exercice de l'option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat.</p>
<b>1.9</b>	<b>Devises d'émission</b>	Euro
<b>1.10</b>	<b>Maturité</b>	<p>L'échéance des NEU CP sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes la durée des émissions de ces titres ne peut être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles).</p> <p>Les NEU CP peuvent être remboursés avant maturité en accord avec les lois et les</p>

		<p>réglementations applicables en France.</p> <p>Les NEU CP émis dans le cadre du Programme pourront comporter une ou plusieurs options de prorogation de l'échéance (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et ou du détenteur).</p> <p>Les NEU CP émis dans le cadre du Programme pourront aussi comporter une ou plusieurs options de rachat par l'Émetteur (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et / ou du détenteur).</p> <p>L'option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat de NEU CP, s'il y a lieu, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée.</p> <p>En tout état de cause, la durée de tout NEU CP assortie d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de remboursement anticipé, de prorogation ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission dudit NEU CP.</p>
<b>1.11</b>	<b>Montant unitaire minimal des émissions</b>	150 000 euros
<b>1.12</b>	<b>Dénomination minimale des Titres de créances négociables</b>	En vertu de la réglementation, le montant minimum légal des titres de créances négociables émis dans le cadre de ce programme doit être de 150 000 euros ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission.
<b>1.13</b>	<b>Rang</b>	Les NEU CP constituent des obligations directes, non assorties de sûretés et chirographaires de l'Émetteur, venant au moins à égalité de rang avec les autres obligations actuelles et futures, directes, non assorties de sûretés et chirographaires de l'Émetteur.
<b>1.14</b>	<b>Droit applicable</b>	<p>Tout NEU CP émis dans le cadre du Programme sera régi par le droit français.</p> <p>Tout litige auquel l'émission de tout NEU CP pourrait donner lieu sera régi par le droit français et interprété selon le droit français.</p>
<b>1.15</b>	<b>Admission des TCN sur un marché réglementé</b>	Non
<b>1.16</b>	<b>Système de règlement-livraison d'émission</b>	Euroclear France
<b>1.17</b>	<b>Notation(s) du programme</b>	Non noté
<b>1.18</b>	<b>Garantie</b>	Sans objet
<b>1.19</b>	<b>Agent(s) domiciliaire(s)</b>	<p>Les NEU CP seront domiciliés auprès de CACEIS Corporate Trust, en sa qualité d'agent domiciliaire pour le Programme (l' « Agent Domiciliaire »)</p> <p>L'Émetteur se réserve la possibilité de remplacer</p>

		l'Agent Domiciliaire d'origine ou de nommer d'autres agents domiciliataires et, dans cette hypothèse, mettra à jour la Documentation Financière conformément à la législation en vigueur.
<b>1.20</b>	<b>Arrangeur</b>	LE NOBLE AGE.
<b>1.21</b>	<b>Mode de placement envisagé</b>	<p>A la date de signature de la présente Documentation Financière, les NEU CP seront placés majoritairement au travers d'intermédiaires financiers (les « Agents Placeurs ») : BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, Crédit Industriel et Commercial, Natixis, Société Générale.</p> <p>L'Émetteur pourra ultérieurement remplacer un Agent Placeur ou nommer d'autres Agents Placeurs ; une liste à jour desdits Agents Placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'Émetteur.</p> <p>En outre, Le Noble Age pourra occasionnellement placer les NEU CP directement auprès d'investisseurs qualifiés tels que définis et conformément aux dispositions des articles L.411-2 et D.411-1 du Code monétaire et financier.</p>
<b>1.22</b>	<b>Restrictions à la vente</b>	Optionnel*
<b>1.23</b>	<b>Taxation</b>	Optionnel*
<b>1.24</b>	<b>Implication d'autorités nationales</b>	Banque de France
<b>1.25</b>	<b>Coordonnées des personnes assurant la mise en œuvre du Programme</b>	<p>M. Damien Billard  Directeur Général Délégué Finances  Responsable du programme d'émission  E mail : <a href="mailto:damien.billard@lenobleage.fr">damien.billard@lenobleage.fr</a>  Tél. +33 (0)2 40 16 09 54</p> <p>M. Sébastien Péan  Trésorier  E mail : <a href="mailto:sebastien.pean@lenobleage.fr">sebastien.pean@lenobleage.fr</a>  Tél. : +33 (0)2 72 65 31 15</p> <p>7, boulevard Auguste Priou - CS 52420 – 44124  VERTOU CEDEX - France</p>
<b>1.26</b>	<b>Informations complémentaires relatives au programme</b>	Optionnel*

\* Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas.

1.27	Langue de la documentation financière faisant foi	Français
------	---	----------

---

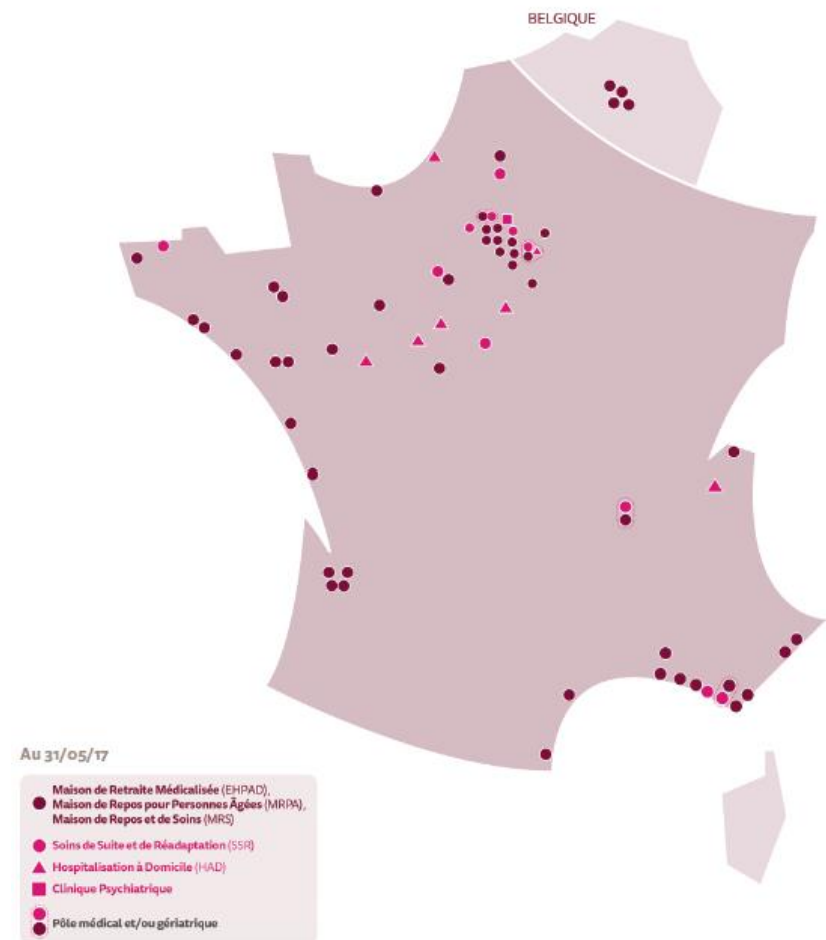
*\* Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas.*

## 2. DESCRIPTION DE L'EMETTEUR

Article D. 213-9, 2° du Code monétaire et financier et Article 7, 3° de l'arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

2.1	<b>Dénomination sociale de l'émetteur</b>	LE NOBLE AGE
2.2	<b>Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents</b>	Société anonyme à conseil d'administration, de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions prévues par le Code de commerce, et aux dispositions de ses statuts. La société relève de la compétence des tribunaux de Nantes.
2.3	<b>Date de constitution</b>	2 septembre 1992
2.4	<b>Siège social et principal siège administratif (si différent)</b>	LE NOBLE AGE GROUPE 7 BOULEVARD AUGUSTE PRIOU CS 52420 44120 VERTOU FRANCE
2.5	<b>Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés</b>	RCS NANTES 388 359 531
2.6	<b>Objet social résumé</b>	<p>La Société a pour objet la gestion et l'exploitation de maisons de retraite ou résidences médicalisées pour personnes valides, semi dépendantes ou dépendantes, de cliniques de soins de suite ou de centres de rééducation, de centres pour handicapés et handicapés vieillissant, de services à la personne en général.</p> <p>Page 241 du document de référence 2016 paragraphe 6.2.1 <a href="http://www.lenobleage-groupe.com/sites/default/files/finance/document_de_reference_lna_2016.pdf">http://www.lenobleage-groupe.com/sites/default/files/finance/document_de_reference_lna_2016.pdf</a></p>
2.7	<b>Renseignements relatifs à l'activité de l'émetteur</b>	<p>Le Noble Age a pour mission d'accompagner et d'améliorer la qualité de vie des personnes temporairement ou durablement fragilisées, dans un environnement accueillant et bienveillant, adapté à chacun et à tout âge. Au travers de sa marque LNA Santé, Le Noble Age Groupe intervient aux différentes étapes du parcours de santé des personnes.</p> <p>Spécialisé dans les établissements de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Maisons de retraite (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes en France et Maison de Repos et de Soins en Belgique) représentant 61% du chiffre d'affaires,</li><li>- Cliniques de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), Clinique Psychiatrique et Structures d'Hospitalisation à Domicile (HAD) représentant 39% du chiffre d'affaires</li></ul> <p>Au total au 31 décembre 2016, Le Noble Age exploite 6 975 lits dans 68 établissements d'hébergement médicalisé et structures de soins.</p>

Du point de vue géographique, l'activité est essentiellement française, la Belgique étant le seul pays à l'international, représentant 6% du chiffre d'affaires d'exploitation pour 4 établissements.



Par ailleurs, le Noble Age n'est pas propriétaire à long terme des immeubles et structures médicalisées qu'il exploite, mais est amené à acquérir des terrains à construire, des murs d'établissements existants à restructurer/rénover/agrandir, pour ensuite, externaliser les actifs immobiliers neufs ou remis à neuf par lots ou en bloc auprès d'investisseurs à qui Le Noble Age versera un loyer. Cette activité Immobilier compte pour 17% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, l'ensemble Exploitation représentant 83% du chiffre d'affaires total.

Pour une description plus détaillée des activités de l'Emetteur, se reporter

Pages 18 à 31 du document de référence 2016 paragraphe 1.3

Pages 54 à 63 du document de référence 2015 paragraphe 6.3.1

Pour le chiffre d'affaires de l'Emetteur et sa répartition Exploitation/Immobilier, se reporter à la page 12 du Document de Référence 2016 et aux pages 9 et 10 du Document de Référence 2015.

**2.8**

**Capital**

Au 31 décembre 2016, le capital social s'établit ainsi à 19 411 874 euros, divisé en 9 705 937 actions d'une valeur nominale de deux

		(2) euros chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.																														
2.8.1	Montant du capital souscrit et entièrement libéré	Le capital est entièrement libéré.																														
2.8.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	Sans objet																														
2.9	<b>Répartition du capital</b>	<p>Au 31 décembre 2016, le capital du Noble Age Groupe est réparti de la manière suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>% capital</th> <th>% droit de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SC Financière Vertavienne 44</td> <td>19,42%</td> <td>29,32%</td> </tr> <tr> <td>Nobilise</td> <td>2,63%</td> <td>3,98%</td> </tr> <tr> <td>Nobinvest</td> <td>13,00%</td> <td>9,81%</td> </tr> <tr> <td>MPL2</td> <td>5,52%</td> <td>4,17%</td> </tr> <tr> <td>Nobel</td> <td>2,67%</td> <td>2,01%</td> </tr> <tr> <td>Autres actionnaires</td> <td>4,22%</td> <td>6,37%</td> </tr> <tr> <td><b>Total pacte d'actionnaires</b></td> <td><b>47,46%</b></td> <td><b>55,66%</b></td> </tr> <tr> <td><b>Total Public &amp; Institutionnels</b></td> <td><b>52,54%</b></td> <td><b>44,34%</b></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>100,00%</b></td> <td><b>100,00%</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>La répartition du capital au 31 décembre 2016 en actions et en droits de vote est détaillée dans le document de référence de l'Emetteur pour l'année 2016 page 249 paragraphe 6.3.10.</p>		% capital	% droit de vote	SC Financière Vertavienne 44	19,42%	29,32%	Nobilise	2,63%	3,98%	Nobinvest	13,00%	9,81%	MPL2	5,52%	4,17%	Nobel	2,67%	2,01%	Autres actionnaires	4,22%	6,37%	<b>Total pacte d'actionnaires</b>	<b>47,46%</b>	<b>55,66%</b>	<b>Total Public &amp; Institutionnels</b>	<b>52,54%</b>	<b>44,34%</b>	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
	% capital	% droit de vote																														
SC Financière Vertavienne 44	19,42%	29,32%																														
Nobilise	2,63%	3,98%																														
Nobinvest	13,00%	9,81%																														
MPL2	5,52%	4,17%																														
Nobel	2,67%	2,01%																														
Autres actionnaires	4,22%	6,37%																														
<b>Total pacte d'actionnaires</b>	<b>47,46%</b>	<b>55,66%</b>																														
<b>Total Public &amp; Institutionnels</b>	<b>52,54%</b>	<b>44,34%</b>																														
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>																														
2.10	<b>Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés</b>	<p><u>Titres de capital :</u></p> <p>L'action Noble Age est cotée sur le Compartiment B – Euronext Paris</p> <p>Code ISIN : FR0004170017 LNA</p> <p><a href="https://www.euronext.com/fr/products/equities/FR0004170017-XPAP/market-information">https://www.euronext.com/fr/products/equities/FR0004170017-XPAP/market-information</a></p>																														
2.11	<b>Composition de la direction</b>	<p>Jean-Paul SIRET : Président directeur général</p> <p>Willy SIRET : Administrateur Directeur général délégué aux opérations</p> <p>Damien BILLARD : Administrateur Directeur général délégué aux finances</p> <p>Pour plus d'informations, se reporter page 44 à 47 paragraphe 2.1. du document de référence 2016 et page 116 paragraphe 13.3.1. du document de référence 2015.</p>																														
2.12	<b>Normes comptables utilisées pour les données consolidées</b>	<p><u>Normes comptables utilisées pour les données consolidées :</u></p> <p>Normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et ce conformément aux obligations de publication des groupes admis au marché réglementé.</p>																														

	(ou à défaut des données sociales)	
2.13	Exercice comptable	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
2.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle (ou son équivalent) ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé	Date d'AG ayant approuvé les comptes annuels 2016 : 21/06/2017
2.14	Exercice fiscal	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
2.15	Commissaires aux comptes de l'émetteur ayant audité les comptes annuels de l'Émetteur	EXPERTISE AUDIT ADVISORY IN EXTENSO AUDIT
2.15.1	Commissaires aux comptes	<p><b><u>Co-commissaires aux comptes titulaires :</u></b></p> <p>Les comptes 2016 ont été audités par :  <b>SARL EXPERTISE AUDIT ADVISORY</b>, 30 rue Chabrely – 33100 Bordeaux  Représenté par Frédéric BERNARDIN</p> <p><b>IN EXTENSO AUDIT</b>, 106 cours Charlemagne - 69002 Lyon  Représenté par Pierre ROBIN</p> <p><b><u>Co-commissaires aux comptes suppléants</u></b> (Comptes 2016)</p> <p><b>CONCEPT AUDIT ET ASSOCIES</b>, 1/3 rue du Départ, 75014 PARIS  Représenté par Laurence LE BOUCHER</p> <p><b>B.E.A.S</b>, 7/9 Villa Houssay, 92200 NEUILLY SUR SEINE  Représenté William DI CICCO</p>
2.15.2	Rapport des commissaires aux comptes	<p>Le rapport de certification des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de Le Noble Age pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 figure au paragraphe 5.2. page 218 du Document de Référence 2016.</p> <p>Le rapport de certification des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de Le Noble Age pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 figure au paragraphe 17.2.1 page 178 du Document de Référence 2015.</p> <p>Le rapport de certification des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de Le Noble Age pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 figure au paragraphe 5.4. à la page 236 du Document de Référence 2016.</p>

		Le rapport de certification des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de Le Noble Age pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 figure à la page 228 du Rapport Financier Annuel 2015.
<b>2.16</b>	<b>Autres programmes de l'émetteur de même nature à l'étranger</b>	Sans objet
<b>2.17</b>	<b>Notation de l'émetteur</b>	Non noté.
<b>2.18</b>	<b>Information complémentaire sur l'émetteur</b>	Optionnel*

---

*\* Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas.*

### 3. CERTIFICATION DES INFORMATIONS FOURNIES

#### Article D. 213-9, 4° du Code monétaire et financier et les réglementations postérieures

3.1	<b>Personne responsable de la documentation financière portant sur le programme de NEU CP</b>	Damien Billard Directeur Général Délégué Finances
3.2	<b>Déclaration pour chaque personne responsable de la documentation financière portant sur le programme de NEU CP</b>	À ma connaissance, les données de la documentation financière sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée
3.3	<b>Date, lieu et signature</b>	Le Directeur Général Délégué Finances M. Damien Billard  <b>SA LE NOBLE AGE</b> 7 boulevard Auguste Priou - CS 52420 44124 VERTOU Cedex <b>Tel : 02 40 16 01 61 – Fax : 02 40 59 74 96</b> SIREN 388 359 531 RCS NANTES SIRET 388 359 531 00067  Fait à Vertou, le 30/06/2017

ANNEXES		
Annexe I	Notation du programme d'émission	Non noté.
Annexe II	Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu <sup>5</sup>	<p>Accès à l'ensemble des publications financières du Groupe :  <a href="http://www.lenobleage-groupe.com/informations-financieres">http://www.lenobleage-groupe.com/informations-financieres</a></p> <p>Document de Référence pour l'exercice 2016 :  <a href="http://www.lenobleage-groupe.com/sites/default/files/finance/document_de_reference_lna_2016.pdf">http://www.lenobleage-groupe.com/sites/default/files/finance/document_de_reference_lna_2016.pdf</a></p> <p>Document de Référence pour l'exercice 2015 :  <a href="http://www.lenobleage-groupe.com/sites/default/files/finance/document_de_reference_2015.pdf">http://www.lenobleage-groupe.com/sites/default/files/finance/document_de_reference_2015.pdf</a></p> <p>Rapport Financier Annuel 2016 :  <a href="http://www.lenobleage-groupe.com/sites/default/files/finance/document_de_reference_lna_2016_0.pdf">http://www.lenobleage-groupe.com/sites/default/files/finance/document_de_reference_lna_2016_0.pdf</a></p> <p>Rapport Financier Annuel 2015 :  <a href="http://www.lenobleage-groupe.com/sites/default/files/finance/rapport_finance_annuel_2015.pdf">http://www.lenobleage-groupe.com/sites/default/files/finance/rapport_finance_annuel_2015.pdf</a></p>
Annexe III	Avenant daté sous format électronique et papier (signé)	Sans objet.

<sup>5</sup> Les informations financières annexes de l'émetteur exposées à l'article D. 213-9 du Code monétaire et financier sont tenues à la disposition de toute personne qui en ferait la demande, conformément aux articles D. 213-9 du Code monétaire et financier et L.232-23 du Code de commerce.